



Ventiler son logement : nos conseils

Pour vous aider à prendre soin de votre logement, inCité vous sensibilise aux gestes simples pour vous assurer santé et sécurité au quotidien !

● *Dépoussiérer régulièrement*

Des réglottes d'entrée d'air sont disposées au-dessus des fenêtres de vos chambres et de votre séjour, veillez à les dépoussiérer régulièrement. Elles sont clipsées et peuvent être détachées pour être lavées à l'eau et au savon puis séchées et repositionnées.

Les bouches d'extraction d'air, situées dans les pièces d'eau (cuisine, WC et salle de bain) sont aussi à dépoussiérer. Les lamelles se détachent également pour pouvoir être nettoyées.

Attention : ces entrées et sorties d'air ne doivent jamais être bouchées.

● *Aérer 5 minutes par jour*

Ouvrez les fenêtres de vos chambres chaque matin, même l'hiver, pour renouveler l'air.

Le saviez-vous ? Nous dégageons, pendant notre sommeil, en moyenne 2 litres de vapeur d'eau par personne.

● Éviter de trop encombrer les pièces de votre logement

Les meubles gênent la circulation de l'air, merci de ne pas trop encombrer vos pièces, de même aucun meuble ne doit être collé au mur pour éviter l'apparition de moisissures.

Le saviez-vous ? La différence de température, l'hiver, entre la paroi et l'air intérieur provoque une condensation dans les coins mal ventilés et donc des moisissures.

● Laisser circuler l'air dans votre logement

Laissez au maximum les portes intérieures de votre logement ouvertes et lorsqu'elles sont fermées, assurez-vous qu'il reste un petit espace libre sous les portes pour permettre à l'air de circuler librement.

Attention : aucun tapis ou autre objet ne doit gêner la circulation de l'air sous les portes.

La loggia, une pièce à part entière

⇒ Cet espace est uniquement destiné à faire sécher du linge. Veillez à ne pas stocker de gros objets (meubles, planches etc.) dans cette pièce et à ne pas boucher le claustra (mur ajouré) avec du plexiglas ou tout autre parois amovible. Pour le stockage, privilégiez votre cave.

Parlez-en à votre prestataire maintenance*

⇒ Lors de la visite d'entretien du chauffe-eau, n'hésitez pas à préciser, au prestataire maintenance*, de bien nettoyer l'intérieur des conduits de ventilation. Ils peuvent être amenés à remplacer une réglette ou une bouche si celle-ci est cassée.

*Le nom de votre prestataire maintenance est affiché dans le hall de votre immeuble.

